



Êtes-vous pour un champs de panneaux solaires ?

Lors de la fin du dernier mandat de la CCTLB, un dossier pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les 25 Hectares de la zone de GrandRupt a été lancé, pour une durée de 30 ans. Le nouveau conseil municipal mis en place en 2019 avec le maire et le conseiller communautaire, également vice président du syndicat de Grandrupt ont mis toute leur énergie pour essayer de récupérer une partie de la zone afin d'y installer des entreprises. Pour cela, une convention vient d'être signée et 5 hectares récupérés pourraient permettre à six entreprises de s'installer. **Pour l'installation des panneaux photovoltaïques une enquête publique est organisée, les premières réunions se tiendront le vendredi 28 avril 2023 de 15h à 17h et samedi 6 mai 2023 de 9h30 à 11h30 dans la salle du conseil.** Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent intervenir et donner leurs avis au commissaire enquêteur qui sera présent ces jours-là ainsi que la municipalité. N'hésitez pas à diffuser très largement cette information.



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Thiaville-sur-Meurthe

Par arrêté préfectoral du 29 mars 2023, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire centrale photovoltaïque au sol formulée par la société SOLEIA TSM, filiale de JP Energie Environnement et située sur le territoire de la commune de Thiaville-sur-Meurthe (54120).

Cette enquête publique, d'une durée de 33 jours consécutifs, aura lieu du **lundi 24 avril 2023 au vendredi 26 mai 2023 à 19h00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Thiaville-sur-Meurthe.

La demande de permis de construire concerne une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Thiaville-sur-Meurthe, au lieu-dit Grandrupt sur une surface totale d'environ 20 ha (surface clôturée) pour une puissance comprise entre 14 et 20 MWC pour une production d'énergie annuelle comprise entre 15 et 20 GWh. Le projet comprend des modules photovoltaïques mis en place sur des structures en pieux battus (représentant au total environ 92 000 m²), ainsi que 5 postes de transformation et 2 postes de livraison (représentant au total une surface bâtie de 175 m²).

Monsieur Bernard LALEVEE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique - dans lequel figure notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- . aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Thiaville-sur-Meurthe (les lundi mardi jeudi vendredi de 9h00 à 12h00, le mardi de 18h00 à 19h00 et le vendredi de 13h30 à 17h00) ;
- . lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et précisées ci-après ;
- . sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pc-pv-thiaville>
- . sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées par téléphone (03.83.34.26.51) ou par courriel adressé à pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du porteur de projet selon les modalités suivantes :

- . par courrier SOLEIA TSM, filiale de JP Energie Environnement – À l'attention de Monsieur Théo Bon – 1 rue Célestin Freinet – 44 200 NANTES ou par mail theo.bon@jpee.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- . par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Thiaville-sur-Meurthe – À l'attention de Monsieur Bernard LALEVEE, commissaire-enquêteur – 1 Rue de la Gare, 54120 Thiaville-sur-Meurthe ;
- . sur le registre d'enquête disponible en mairie de Thiaville-sur-Meurthe aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- . sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pc-pv-thiaville>
- . par courrier électronique adressé à : pc-pv-thiaville@registredemat.fr
- . directement auprès du commissaire enquêteur ou sur le registre d'enquête qu'il détient lors de ses permanences qui se tiendront en mairie de Thiaville-sur-Meurthe selon les modalités suivantes :

- . **vendredi 28 avril 2023 de 15h00 à 17h00 ;**
- . **samedi 6 mai 2023 de 10h00 à 12h00 ;**
- . **vendredi 12 mai 2023 de 15h00 à 17h00**
- . **samedi 20 mai 2023 de 9h30 à 11h30 ;**
- . **vendredi 26 mai 2023 de 17h00 à 19h00.**

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet et au tribunal administratif de Nancy son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

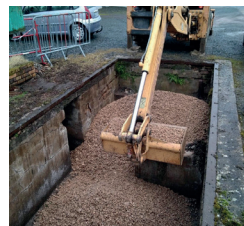
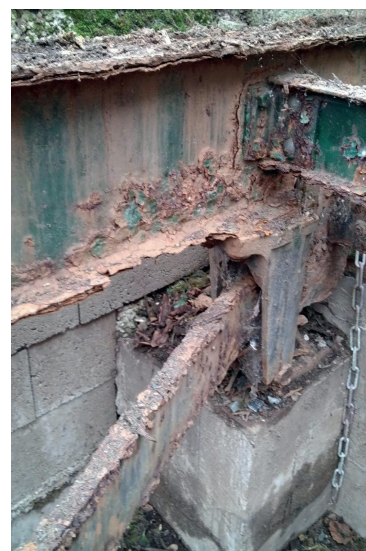
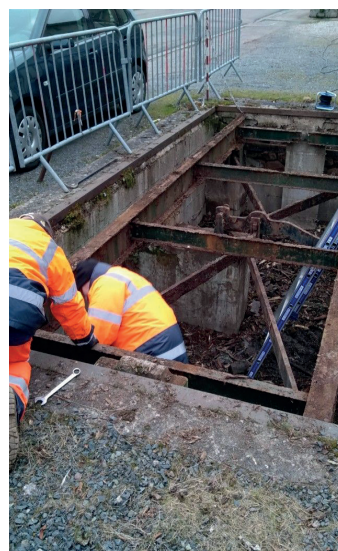
À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté préfectoral sur la délivrance ou le refus de permis de construire.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- . aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Thiaville-sur-Meurthe ;
- . à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1 rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY – service de la coordination des politiques publiques - bureau des procédures environnementales) ;
- . sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Rapports-et-conclusions-des-commissaires-enqueteurs>

Suppression partielle de la bascule

Au centre du village, le secteur de la bascule, utilisée du temps de l'activité commerciale de vin en gros, était devenu dangereux. Elle était dans un état déplorable, obligeant la municipalité à son démontage total. Seul le système de balance sera conservé et remis en valeur pour l'histoire du village.



Nouvelles portes et fenêtres à la salle Bietry

Toutes les portes et les fenêtres de la salle Bietry ont été changées ainsi que la porte d'entrée des appartements. Tous ces travaux sont subventionnés par l'état et le département.

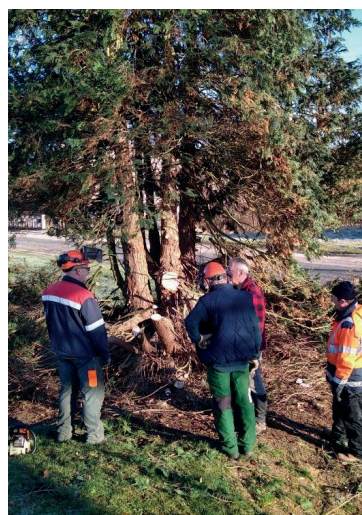


C'est la société KP de Raon l'Étape qui a été choisi pour réaliser ces travaux.

Modification du paysage



Avec sa quarantaine d'années, le thuya faisant face au local des pompiers aura abrité quelques générations d'enfants à la recherche d'une "cabane" à proximité de l'école. Avec ses 14 mètres de hauteur, un pied de 1 mètre de diamètre et trois grosses branches, il a été décidé de le couper par prévention. Bravo aux bûcherons.



Afin de redonner de la visibilité à l'intersection du carrefour, chemin de Grand Rupt et rue des Vosges, le petit boqueteau a été coupé.



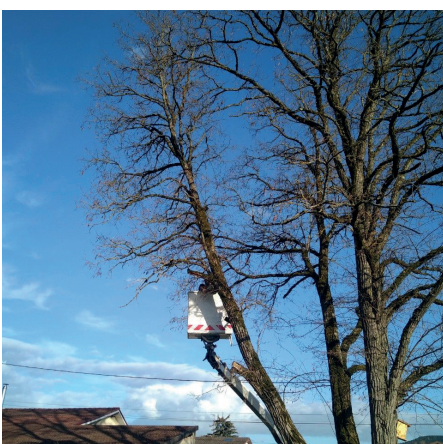
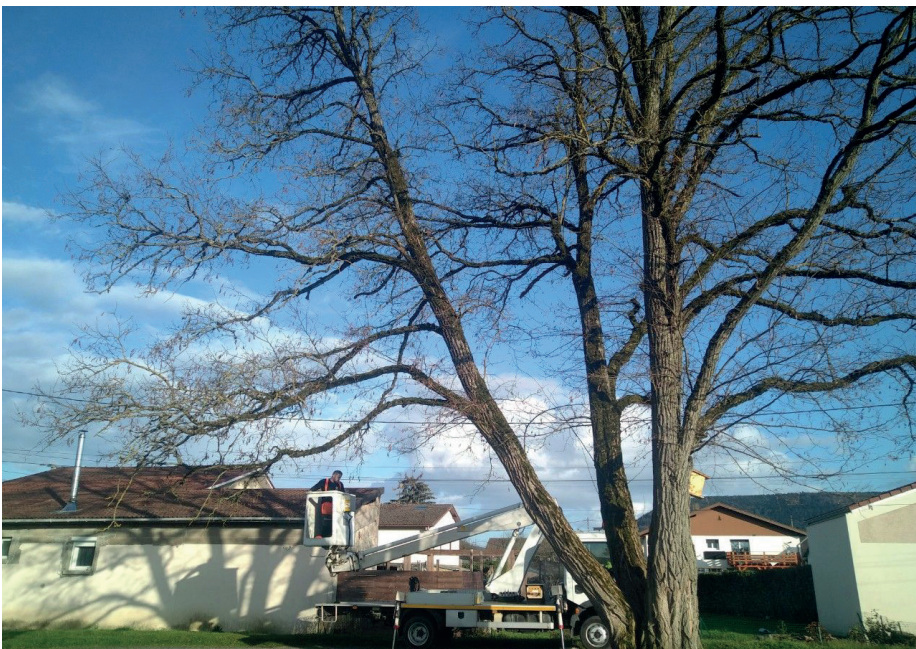
Sécurisation du pont

Suite à la dégradation involontaire du parapet de la voie ferrée au niveau du pont de Thiaville, la SNCF a procédé à sa réparation.



Arbre menaçant de tomber

Le 30 mars vers 18h, suite au passage de la tempête Mathis, une partie de l'arbre à proximité directe avec le parking de l'école menaçait de tomber. Dans sa chute, il aurait entraîné les fils électriques et la proximité du parking de l'école le rendait dangereux. Avec l'aide de plusieurs personnes et le prêt par le garage Tanguy de la nacelle, la décision de le couper le soir même était prise. Un grand merci à tous ceux qui sont venus spécialement faire ce travail.



Découvrez votre nouvelle aire de jeux



Les employés communaux ont terminé la mise en place des nouveaux jeux derrière le monument aux morts. Ils sont aujourd'hui accessibles à tous suivant leur âge. Félicitations aux employés pour leur travail.





Des nouvelles du Foyer Rural

Le tennis de table change de président

Lundi 9 janvier 2023 le tennis de table a changé de président. Stéphanie Lemoine, licenciée au club depuis 2011, s'est vu remettre les clés du club par Christophe Cossin, qui a été secrétaire de 1987 à 1997 et président de 1997 à 2022. Corinne Valentin, adjointe de Christophe depuis 25 ans quant à elle, raccroche la raquette. Le club connaît une situation financière saine, grâce aux différents sponsors et donateurs privés et notamment grâce à la municipalité qui met à disposition du club à titre gratuit, l'Espace Michel Jacquel. Ce qui permet d'organiser 3, voire 4 tournois par saison sportive. Quant à Christophe, il restera consultant à titre gratuit de Stéphanie. Stéphanie souhaite pérenniser le club qui existe depuis 1958 en menant plusieurs actions, notamment vers les jeunes. Le club recrute aussi à tout âge, en loisirs ou en compétition. On peut venir taper la petite balle, découvrir et/ou se renseigner lors de l'entraînement chaque vendredi soir à 20H30, au gymnase, Espace Michel Jacquel où le comité y est présent. On peut aussi prendre contact par mail : tennisdetablethiaville@gmail.com



Centre de loisirs

Le Foyer Rural prévoyait d'organiser un centre de loisirs pendant les vacances de Pâques, mais après avoir réalisé un sondage, il n'y avait que 6 réponses positives. En été, pour le moment, il est prévu d'en faire un du 10 juillet au 4 août.

Nouvelle édition du vide-grenier

Prochaine manifestation importante : le vide grenier. Il aura lieu le 14 mai prochain. Le bulletin d'inscription est inclus dans ce Thiavillois. Pour les habitants qui désirent prendre un emplacement devant chez eux, inscrivez-vous rapidement car après le 25 avril, les places ne vous seront plus réservées. Par ailleurs, essayez de ne pas prendre plus de mètres que la largeur de votre maison ou alors arrangez-vous avec votre voisin s'il n'expose pas.



Le Foyer Rural organise son 24ème vide grenier

2€ le mètre - minimum 3 mètres

Café et brioche offerts aux exposants

Buffet et Buvette



Thierville sur Meurthe



Dimanche 14 mai 2023



dans les rues de 6h à 18h

INSCRIPTIONS avant le 01 Mai 2023
au 07 69 05 24 65 / 06 84 24 40 38

Bulletins d'inscription à retirer à la Mairie
Exposition réservée uniquement aux particuliers

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER THIAVILLE-SUR-MEURTHER

A CONSERVER PAR L'EXPOSANT

La participation au vide grenier entraîne l'acceptation et le respect du présent règlement.

1) Le vide grenier de Thiaville-sur-Meurthe est réservé aux particuliers à condition de renvoyer le talon réponse dûment complété, accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Foyer Rural de Thiaville-sur-Meurthe, ainsi que la photocopie de la Carte d'Identité ou du Passeport et du (des) numéro(s) du (des) véhicule(s) présent(s) sur l'emplacement réservé.

2) Toute réservation incomplète ne sera pas prise en considération.

3) Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.

4) L'accueil et l'installation des exposants se feront de 06h à 08h.

5) Le numéro de place des exposants sera attribué à leur arrivée.

5.1) Pas dérogation, les habitants de Thiaville-sur-Meurthe qui ont réservé avant le 15 Avril, un emplacement devant leur maison, se verront attribuer leur numéro la veille.

5.2) Tout exposant non inscrit à la date du 01 Mai ne pourra pas s'installer.

6) Chaque exposant est tenu de respecter l'emplacement qui lui est attribué.

7) Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place seront assurés exclusivement par l'organisateur.

7.1) Aucune vente de boissons et de nourriture ne pourra être faite par les exposants.

8) La vente d'arme blanche ou à percussion est interdite ainsi que la vente ou don d'oeuvres copiées ou contrefaites.

La vente ou don d'animaux vivants ou de compagnie est interdite.

9) L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite.

10) Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toutes manifestations bruyantes.

11) Les animaux doivent être tenus en laisse.

12) L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de casse ou de vol, de détérioration ou d'intempéries éventuelles et de leurs conséquences, qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre du vide grenier.

13) L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct au plus tard pour 18h.
RIEN NE DEVRA RESTER SUR PLACE !

14) Règlement déposé en Mairie de Thiaville-sur-Meurthe - Merci de le respecter !

15) En cas de non respect de celui-ci, l'association qui est seule juge, peut procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans remboursement, ni dédommagement.
Éventuellement, l'association pourra faire appel à la Force Publique.

16) Les emplacements attribués seront de 3ml au minimum, le prix du ml est fixé à 2€.
Ce qui veut dire que le minimum de perception sera de 6€.

17) L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries. Uniquement, en cas d'annulation par l'association, les fonds versés par les exposants seront remboursés dans les 8 jours.

THIAVILLE-SUR-MEURTHE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Au vide grenier du 14 Mai 2023

Je soussigné(e) Nom Prénom

Né(e) le à Département Ville

Adresse

Code Postal Ville

Tél Mail

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° d'immatriculation du/des véhicules utilisé(s) pour le VG

.....

J'habite une des rues où a lieu le vide grenier et je désire prendre un emplacement devant chez moi

Oui

Non

Si oui, complétez le bulletin et remettez-le à la mairie pour le 20 avril dernier délai. Passé cette date, l'emplacement ne vous sera plus réservé.

Réserve un emplacement de (Minimum 3) mètres à 2€ le mètre linéaire.

Ci-joint la somme de €uros.

Règlement par chèque à l'ordre du Foyer Rural de Thiaville-sur-Meurthe.

Règlement en espèces (un reçu vous sera délivré).

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e).
- De ne vendre que des objets personnels et usagers (Article L 310-2 du Code du Commerce).
- Ne participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du Code Pénal).
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement en page 2/4 du présent document.

Fait à Le Signature :



À fournir obligatoirement :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso).
- La liste des objets à vendre.
- L'emplacement ne sera réservé qu'à réception du règlement et des pièces demandées

Les amis de l'école

Après quatre années passées à la tête des amis de l'école, Sébastien Quirin a décidé de laisser sa place de président. Il reste cependant un membre actif de l'association. Une décision entraînant une petite frayeur quant à l'avenir de l'association. Finalement, Romain Sénétaire a décidé de prendre le relais. Les manifestations continueront à faire vivre les deux villages.

Voici le nouveau bureau :

SENETAIRE Romain (président)

VACHE Remy (vice-président)

VACHE Agnès (trésorière)

THOMAS Stéphanie (secrétaire)

Membres du Conseil d'Administration :

FELIX Mélanie

CUNY Guillaume

QUIRIN Sébastien

CHAPPUY Thierry



Le président Romain Sénétaire
aussi membre du club Courir à Raon

L'association espère vous voir toujours plus nombreux et motivés à leurs prochains événements.

Les infos du conseil

Si vous souhaitez consulter l'intégralité des décisions prises lors des conseils municipaux, il vous est rappelé que vous pouvez les voir affichés sur le panneau d'information devant la mairie.



Fête de l'Ascension

Le jeudi 18 mai, Notez qu'une messe de l'ascension se déroulera à l'église de Thiville à 10h30.



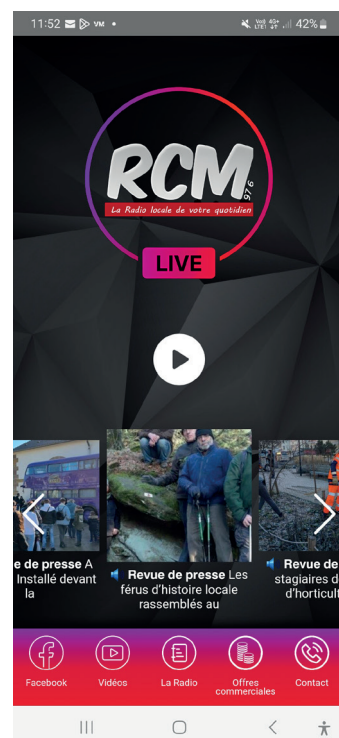
L'actu de la radio locale



La voilà enfin !

Avec quelques années de retard, la radio possède désormais son application dédiée, pour Android et IOS.

Gratuite, elle permet bien sûr d'écouter la radio en un clic, mais aussi de voir très facilement les dernières actualités publiées sur la page Facebook et les vidéos des derniers invités sur la page Youtube. Une application développée en local, avec ED Services à Manonviller, une volonté de la part de la radio d'être le plus local possible. Fallait-il encore le faire savoir, et que la communauté de communes soit remerciée pour son aide en permettant d'utiliser leurs panneaux présents sur les 43 communes pour en faire la promotion. Il ne vous reste plus qu'à la télécharger ;)



Travaux de rénovation

L'ancien studio de direct (de 1995 à 2007) commençait à montrer des signes du temps qui passe. Surtout, son utilisation en simple bureau depuis plusieurs années n'était plus adaptée. Alors, décision a été prise d'en faire un vrai bureau avec un mobilier adapté (sans l'ancienne table de mixage et autres lecteurs CD) ; Remplacement de la moquette usée par un parquet flottant. Un gros travail de rénovation sur les murs marqués par les différentes évolutions est encore en cours, la suite au prochain numéro.



la radio solidaire

La ville de Raon l'Etape a organisé en mars une journée spéciale autour du don de sang intitulée "Journée 100 pour sang" avec l'objectif de 100 donneurs au lieu des 50 en moyenne. La radio a bien sûr accompagné la ville dans sa communication, en amont, via des spots publicitaires et la venue dans les studios de l'adjoint à la communication, mais aussi le jour J avec un direct toute la journée. Et pour aller au bout de la démarche, 4 bénévoles ont donné leur sang à cette occasion. Ils seront finalement 97 donneurs, dont 4 de la radio locale ;).

Numéros utiles

- Mairie : 03 83 71 41 73
- École : 03 83 71 42 73
- Gendarmerie : 03 83 75 34 82
- Anti-poison : 03 83 32 36 36
- SAMU - Urgences : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18
- Pharmacie (garde) : 3237
- Médecin (garde) : 03 83 75 34 82
- EDF (garde) : 09 72 67 50 54

Etat civil

Seano Sancho est né le 4 avril 2023 à Lunéville et réside rue du Moulin à Thiaville/Meurthe.

Léandre Millonet est né le 3 avril 2023 à Lunéville et réside rue de Fagnoux.

Toutes nos félicitations aux parents



André Poirel est décédé le samedi 1er avril à l'âge de 92 ans.

Gilles Berthier, est décédé le 17 avril à l'âge de 70 ans

La municipalité présente ses condoléances aux familles.

Collecte et déchetterie

VOS JOURS DE COLLECTE CHANGENT
(VOIR AU DOS)

À PARTIR DU 06 FÉVRIER 2023
à THIAVILLE-SUR-MEURTHE

REUSSIR ENSEMBLE
LA GESTION DE NOS DÉCHETS

retrouvez toutes les infos sur
www.trions.fr

COMMUNAUTÉ DE TERRITOIRES DE
Lunéville et Baccarat

Sacs noirs

Jeudis 4 et 18 mai
Jeudis 1er et 15 juin

Sacs jaunes

Jeudis 27 avril et 11 mai
Jeudis 25 mai et 8 juin

Déchetterie de Baccarat

Lundi : 9h-12h / 13h30-18h
Mardi : 9h-12h / 13h30-18h
Mercredi : 9h-12h / 13h30-18h
Jeudi : Fermée
Vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
Samedi : 9h-12h / 13h30-18h
Dimanche : 9h-12h
Jours fériés : Fermée



Accueil mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi	9h - 12h	18h - 19h
Mercredi	Fermée	
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h



Directeur de publication : Frédéric Thomas
Équipe rédactionnelle : Frédéric Thomas
Dominique George, Damienne Villaume
et Jonathan Fontaine
Mise en page : Vincent Guyot

Dépt légal : 3281820 info@thaville.com